



Syndicat National des Praticiens de Santé Publique

النقابة الوطنية لممارسي الصحة العمومية

Siège : 19 Bvd Victor Hugo. Alger
Web : www.snpspdz.hautefort.com

Agrément N° 37 RE du 15 mai 1991
eMail : snpsp_sg@hotmail.fr

COMMUNIQUÉ n°07

22 mai 2016

Pour dénoncer la fermeture des voies du dialogue et l'attitude répressive du ministère et en application des résolutions du conseil national extraordinaire tenu à Alger le 05 mai 2016 ; Il est rappelé à l'ensemble des délégués et adhérents du SNPSP ;

- La journée de grève nationale prévue le lundi 23 mai 2016. Cette journée sera accompagnée d'un rassemblement national des praticiens de la santé, le même jour à 11h, devant le siège du ministère de la santé.

Les revendications portées par cette journée de protestation concernent tous les praticiens médicaux, à savoir ;

- L'assainissement de la situation financière induite par l'accès aux grades supérieurs (Principal / En chef) suite aux concours du mois de juin 2015,
- Le droit à quelque 4000 praticiens (médecins, dentistes et pharmaciens) de bénéficier d'un reliquat d'ancienneté du fait de la non application de l'article 19 du statut particulier et de l'instruction 968 du 1er ministre et leur organiser un concours d'accès au 3ème grade dans des délais acceptables,
- L'ouverture officiellement du dossier et la prise en charge du projet d'amendement du statut particulier remis à la fonction publique par le ministère de la santé en 2011,
- Le règlement définitif du dossier relatif au doctorat en médecine dentaire et en pharmacie à travers la mise en place de l'arrêté interministériel qui encadre la formation complémentaire pour ceux qui exerce avec l'ancien diplôme et la classification du doctorat sur la grille des salaires des fonctionnaires.

Au contenu de l'accord signé en réunion de conciliation MSPRH - SNPSP le 04 mai 2015 et non respecté, le SNPSP rappelle également ;

- La nécessité de mettre en place des mesures appropriées pour la protection des professionnels de la santé victimes de violences sur les lieux de travail,
- Le respect des libertés syndicales avec la levée des sanctions contre les délégués et adhérents du SNPSP (02 délégués sans salaires depuis le mois d'octobre 2015 à l'EPSP Ouacif - Tizi-Ouzou et d'autres estés en justice par leurs établissements respectifs à Tizi-Ouzou, et Relizane, ...).

UNION

SOLIDARITE

DIGNITE

Dr. Lyes MERABET

